

FINATIS

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC NATEXIS BLEICHROEDER

Par contrat en date du 8 décembre 2006 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, Groupe Euris, actionnaire majoritaire de Finatis, a confié à Natexis-Bleichroeder la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires de la société Finatis, admises aux négociations sur Eurolist (Compartiment B), selon la Charte de déontologie de l'AFEI et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005, et publiée au BALO du 1^{er} avril 2005.

-

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés par la société Groupe Euris au compte de liquidité :

- 1.000 titres Finatis
- 100.000 € (cent mille euros)

Paris, le 13 décembre 2006